Anah et Département : Des aides pour réaliser des travaux de rénovation énergétique en copropriété

Améliorer le confort des copropriétaires, permettre des économie d'énergie, réduire l'empreinte environnementale des copropriétés en limitant les gaz à effet de serre, valoriser le bâti en entretenant les immeubles, en le rendant plus performant et ainsi augmenter sa valeur immobilière...

Une solution est possible, c'est le programme Habiter Mieux.

Habiter Mieux, c'est quoi ?

C'est le programme d'intérêt général porté par le Département des Yvelines et l'Anah pour vous aider financièrement et vous conseiller tout au long de votre projet de rénovation énergétique. Selon vos ressources les subventions peuvent atteindre jusque 75% de votre quote-part travaux.

Soliha Yvelines Essonne, mandaté par le Conseil Départemental et l'Anah, offre un conseil gratuit et neutre aux copropriétaires :

- l'aide à l'élaboration d'un programme de travaux éligible aux aides et financements existants en appui du maître d'œuvre ;
- l'information et l'accompagnement au vote des travaux ;
- les demandes de subventions auprès des organismes financeurs (Anah), Département, EPCI, CNAV...)

Contact

contact.yvelines@soliha.fr

01 39 07 09 58
01 39 07 82 54